

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### RENDEMENT COURT TERME – PART I (Code ISIN : FR0011194281)

Ce fonds est géré par la société TWENTY FIRST CAPITAL

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

L'OPCVM a pour objectif de réaliser un rendement supérieur à l'EONIA+1%. L'OPCVM investit pour cela principalement sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire libellés en euro. Le portefeuille est majoritairement (minimum 50%) constitué d'obligations d'entreprises privées, émises par des émetteurs de la zone euro ou non, et minoritairement (maximum 50%) d'obligations du secteur public.

**Classification du fonds :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

La gestion discrétionnaire de l'OPCVM repose sur quatre thèmes principaux :

- l'allocation crédit (exposition au marché du crédit, allocation géographique, sectorielle, de notation) ;
- l'optimisation du positionnement des investissements sur la courbe des taux afin de profiter de sa déformation ;
- l'exposition aux taux d'intérêts (la sensibilité de l'ensemble du portefeuille est comprise entre 0 et 1) ;
- la sélection de titres de créance et d'instruments du marché monétaire de maturités différentes et adaptés à l'allocation cible dans une optique de maximisation du couple rendement/risque. L'application d'une stratégie de portage jusqu'à maturité (approche « buy and hold ») des titres sélectionnés sera privilégiée par l'équipe de gestion. Toutefois, la stratégie d'investissement ne se limite pas à du portage des titres sélectionnés et l'OPCVM pourra désinvestir de tout instrument financier en portefeuille afin notamment d'améliorer le rendement de ce dernier ou de minimiser le risque du portefeuille. L'OPCVM pourra également réinvestir dans tout nouvel instrument financier.

L'indicateur de référence est l'EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé OIS, qui correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

L'EONIA capitalisé OIS correspond au rendement d'un placement au taux EONIA renouvelé chaque jour ouvré.

Les obligations de notation « Investment Grade » seront majoritaires (supérieur ou égal à 50%) au sein du portefeuille. Les obligations spéculatives (dites « High Yield ») ou non notées seront minoritaires (strictement inférieur à 50%). Les titres High Yield sont des titres plus spéculatifs présentant de manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». A titre d'exemple, par High Yield (titres spéculatifs), on entend une notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalente selon l'une des deux autres agences de notation reconnues.

Un minimum de 90% des titres composant l'OPCVM est libellé en Euro. Le risque de change des titres qui ne sont pas libellés en euro (maximum 10% de l'actif net) est systématiquement couvert. L'OPCVM pourra être exposé à un risque de change résiduel.

L'exposition aux titres émis dans des pays non OCDE n'excède pas 10% de l'actif net.

La maturité moyenne pondérée maximum des instruments financiers composant le portefeuille est de 12 mois. La durée de vie moyenne pondérée maximum jusqu'à la date d'extinction des titres est de 24 mois.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPC ou de fonds d'investissement selon les contraintes prévues dans son prospectus.

L'OPCVM peut prendre des positions sur des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme) à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré.

**Affectation du résultat :** Capitalisation

**Durée minimum de placement recommandée :** 12 mois

**Conditions de souscription et de rachat :** Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12 heures. Les ordres du jour sont exécutés quotidiennement sur la valeur liquidative du jour. Les règlements afférents aux rachats de parts interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la Valeur Liquidative retenue.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette classification est fondée sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité) de l'OPCVM.

- Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.
- La catégorie 1, la moins risquée, ne signifie pas sans risque et ne garantit pas le capital.
- L'exposition aux titres de créance spéculatifs (dits « High Yield ») ou non notés, aux titres « Investment Grade », aux instruments du marché monétaire et aux instruments dérivés, amène ce fonds à être classé en catégorie 1.

Le capital n'est pas garanti.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque et de rendement peut être amenée à évoluer dans le temps.

**Risque important non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risques :**

- **Risque de crédit :** Une partie du portefeuille est investie en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou la défaillance de ceux-ci, la valeur des titres de créance et instruments du marché monétaire peut baisser. Ce risque est d'autant plus important que la part d'obligations spéculatives (dits « High Yield ») dans le total de l'actif peut approcher 50%.

## PRESENTATION DES FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

### FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant

Frais d'entrée : Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Ils sont des maxima, et peuvent dans certains cas être réduits, voire nuls. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou distributeur le montant effectif des frais.

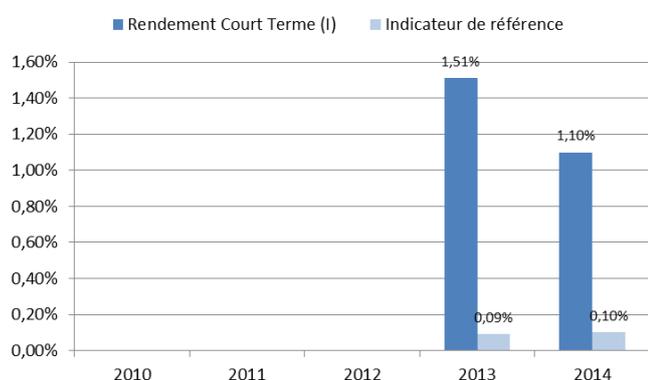
### FRAIS PRELEVES SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS (1)	0,40% TTC
Commission de surperformance	Néant

(1) Frais courants : ce chiffre n'étant pas disponible pour la part I, le taux indiqué est le % maximum de frais de gestion applicable à la part I tel qu'indiqué dans le prospectus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PRESENTATION DES PERFORMANCES PASSES



Indicateur de référence :

EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé OIS.

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Devise utilisée pour les calculs : Euro.

### AVERTISSEMENT

Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances de l'OPCVM sont présentées coupons réinvestis.

Date de création de l'OPCVM : 29/02/2012

La part I a été désactivée le 09/04/2015

## INFORMATIONS PRATIQUES :

**NOM DU DEPOSITAIRE :** CACEIS BANK FRANCE

**ADRESSE DOCUMENTATION :** le prospectus, le DICI des autres parts de l'OPCVM, et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Twenty First Capital, 53 quai d'Orsay, 75007 Paris.

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

Service commercial - Tél : 01 70 37 80 83. Adresse email : [contact@twentyfirstcapital.com](mailto:contact@twentyfirstcapital.com)

Les informations sur le détail des autres parts existantes peuvent également être obtenues auprès du service commercial.

**ADRESSE DE PUBLICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :** tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

**REGIME FISCAL :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Éligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

**INDICATION SUR LE REGIME FISCAL :** l'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Twenty First Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse mail suivante : [contact@twentyfirstcapital.com](mailto:contact@twentyfirstcapital.com)

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société Twenty First Capital est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis le 29/08/2011.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/03/2016.